

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/02/2020

L'an deux mil vingt, le mardi 25 février 2020 à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascale DAGONAT, Maire de la commune d'Antigny.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BODIN Gérard, Mme DAGONAT Pascale, M. FERNANDES Paulo, M. LEFOULON Christophe, M. OGEZ Bernard, Mme SERRAZ Cynthia, Mme TESSIER Sylviane, Mme THEUTTHOUNE Gisèle

Procuration(s) :

M. GRIVOT Jacques donne pouvoir à Mme SERRAZ Cynthia, M. LAUER Vincent donne pouvoir à M. LEFOULON Christophe

Etai(ent) absent(s) :

Mme BARRAT Héléna, Mme DUMONTEIL Maryse

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CAMPAGNE Josette, M. GRIVOT Jacques, Mme KUBON Patricia, M. LAUER Vincent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BODIN Gérard

Date de convocation
11/02/2020

Date d'affichage
11/02/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

27/02/2020

et publication du :

27/02/2020

OBJET

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020
- Les taux applicables pour l'année 2020 seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation = 16,28 %
- Foncier Bâti = 11,90 %
- Foncier Non Bâti = 39,80 %

Délibération n° 2020/7

Vote des taux d'imposition
2020

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANTIGNY
Le Maire,

Le Maire,

Pascale DAGONAT

